En vente à la Librairie [illegible]

Dictionnaire d'histoire [illegible]

Lettres sur les révolutions [illegible], par [illegible]
Voyages nouveaux par terre et par mer. Volume 1 à 4
Histoire du Consulat et de l'Empire, par Thiers, vol. 6e, relié.
Vignettes, cartes et plans pour idem.
Illustration, journal universel.
Morale du Nouveau Testament.
Souvenirs de conférences et prêches.
Grand assortiment de livres de prières et de piété.
Bibliothèque magnétique, composée des ouvrages suivants:
Deleuze—Instruction pratique.
Teste—Magnétisme expliqué.
Teste—Manuel du Magnétisme.
Dupotet—De l'Etudiant magnétiseur.
Dupotet—Cours de Magnétisme en sept leçons.
Gauthier (Aubin)—Introduction au magnétisme.
—Histoire du Somnambulisme.
—Traité pratique du Magnétisme animal.
—Magnétisme catholique.
L'abbé J. B. L.—Le Magnétisme et le Somnambulisme devant les corps savans, la cour de Rome, &c.
—Défense théologique du Magnétisme.
Lafont—L'Art de magnétiser.
Dupau—[illegible] Magnétisme.
Billot—Correspondance sur idem.
Somnologie magnétique, par Loisson de Guinaumont.
Livres élémentaires pour l'étude de la langue française, par
Letellier, Noël & Chapsal, Charles Martin, Poitevin, &c., &c.
14 juin

LIBRAIRIE DE VICTOR HEBERT,
149, rue de Chartres.

En vente à cette librairie, les ouvrages suivants dont il ne reste que très peu d'exemplaires:

A. Dumas: Mémoires d'un Médecin,
Comte de Monte Cristo,
Chevalier de Maison Rouge,
Dame de Monsoreau,
Trois Mousquetaires,
Vingt Ans Après,
Sylvandire.
Eugène Sue: Martin l'Enfant Trouvé,
Le Juif Errant,
Les Mystères de Paris,
Mathilde,
E. Scribe: Piquillo,
F. Soulié: Comtesse Monrion,
Thiers: Histoire du Consulat et de l'Empire,
Carlisle Harlowe,
Constitution de l'Etat de la Louisiane,
Gayarré: Histoire de la Louisiane,
Connaissances des temps pour 1847 et 1848
Magasin pittoresque de 1846,
Musée des familles de 1846,
Revue pittoresque de 1846,
Echo des feuilletons de 1846 et 1847,
Illustration de 1843 à 1847,
Pièces de théâtre, nouvelles et anciennes,
Collections complètes de la semaine littéraire depuis 1845 jusqu'à ce jour.
15 juin

L'ILLUSTRATION, Journal Universel, accompagné de gravures sur bois, paraissant tous les samedis depuis le 3 mars 1843. Abonnement—A partir du 1er mars. Pour la Nouvelle-Orléans $— par an, pour la campagne même prix; les frais de transport aux frais des abonnés. On ne peut souscrire pour moins d'une année.

Chaque numéro se compose de seize pages in-fo., imprimées sur trois colonnes et présente la revue la plus complète qui existe de tout ce qui est digne d'exciter l'attention publique dans les événemens [illegible].

On souscrit à la Nouvelle-Orléans, chez
VICTOR HEBERT, Agent.
149 rue de Chartres.

N. B.—Les souscripteurs sont prévenus que les premiers numéros de la cinquième année commencent le 1er mars 1847, à Paris, viennent d'être reçus par le navire South Carolina, du Havre. 25 mai

HISTOIRE
Du Consulat et de l'Empire,
Par M. A. THIERS.

La 34me livraison du Consulat et de l'Empire, contenant la fin du 6ème volume, est présentement en vente à la librairie de
VICTOR HEBERT,
15 juin 146, rue de Chartres

A. BARRAUD.
COIFFEUR-PARFUMEUR,
ENCOIGNURE ROYALE ET ORLEANS.

A l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs que, partant sous peu de jours pour France, il offre en vente au prix coûtant et même au-dessous, tous les objets ci-dessous mentionnés et récemment reçus de Paris. Il recommande sa parfumerie aux personnes qui en font usage comme véritable, venant de France, de la maison Monpelas et Cie. [illegible] fabrique aucunement en son établissement.

Nomenclature des Marchandises:

Lingerie pour dames et enfants, bonnets, cols, manches, mouchoirs batiste brodés et unis, bas de soie et autres, jarretières, ombrelles, cravaches, des pour [illegible] et pour bals, éventails, bijouterie, fantaisie, peignes, jaï, écaille, buffle, &c.

Objets pour Hommes:

Chemises toile fine et extra fine, de coton et de couleur, foulards, cravattes, gants, bretelles, parapluies, cannes, cravaches, fouets de cabriolet, [illegible] de fantaisie, cristaux, ornements de cheminées, nécessaires de toilette, vers d'eau, flacons, flacons de poche, boîtes à poudre, boîtes à ouvrage; [illegible] pour [illegible] et pour baptême, boîtes à [illegible] pour bijoux, peignes, brosses, [illegible]. Parfumerie fine, extra fine, poupées, jouets d'enfants, cheveux pour nattes, frisettes, perruques, toupets, &c. Messieurs les coiffeurs trouveront un grand assortiment de tresses à perruques et faces de chaise.
4 mai.

Portraits au Daguerreotype

Galerie et Magasin d'appareils,
Encoignure de la rue du Camp et du Canal.

Les Citoyens et les Etrangers sont invités à venir visiter un genre de Portrait *nouveau et perfectionné.*

Sur un examen critique, ces portraits se recommandent au patronage du public mieux que nous ne saurions le faire par des *phrases dans un journal.* Ils sont garantis ne *jamais s'effacer.*

Les matériaux que nous employons ont été choisis pour nous avec un soin tout particulier et sont de qualités supérieures. *La Chambre Obscure* est garnie de *Lentilles Achromatiques* des plus puissantes importées aux Etats-Unis, de la plus grande *justesse* et de la plus grande *célérité* à fixer *l'image* sur la plaque. La difficulté éprouvée jusqu'ici en reproduisant les *portraits d'enfans* et les *groupes de famille* est vaincue; *quelques secondes seulement* de *pose* suffisent à reproduire l'image.

Nous avons en main un splendide assortiment de *médaillons* et *d'épingles* [illegible] d'or et du travail le plus fini manufacturés expressément pour ce genre de *portraits en Daguerreotype.* Nous sommes préparés à fournir aux *Artistes en Daguerreotype,* et ce, aux prix de New York, des appareils et accessoires en gros et en détail: *boîtes* de nouvelles grandeurs et *plaques de qualité supérieure* de 33 la douzaine. Tous autres matériaux à des *prix réduits* dans la même proportion.

Nous donnerons une attention immédiate à tous ordres qui contiendront le prix des objets demandés, et nous nous *empresserons* de les expédier pour tous ports des *Etats-Unis* ou de l'Etranger. Nous tiendrons tous *renseignements* que nous effectuerons toutes *Assurances* si nous en étions requis.
E. WHITE & Co.
[illegible]

DEPOTS
DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 200, Rue du Cirque.
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L. A. GUILLEMAIN,
Agent

J. H. SMOOT,
AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.

Avis—Le soussigné ayant établi une maison d'agence, se chargera de la gestion de tous biens immobiliers pour compte de propriétaires absents ou non résidents, et acceptera le soin de toutes les affaires qui s'adresseront à lui.
A. MICHOUD.
Dec—1an Bureau 142, coin Ursulines et Levée

Victor Roumage ayant entièrement abandonné le commerce d'importation, se livre exclusivement à la gestion de biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville et accepterait la procuration de ceux qui s'adresseront à lui. Il se recommande à leur faveur.
Rue St Louis, 87.
Nouvelle Orléans, le 19 janvier 1847. 19jan 1an

Fabrique de Papier de la Nouvelle-Orléans.

Papier à enveloppe très supérieur, différentes grandeurs.
Papier pour pains de sucre, 1ère qualité, bleu et blanc.
Papier pour quincailliers et pour échantillonner.
Papier à imprimer de toutes grandeurs;
Le tout aux prix les plus bas des manufactures.
A. GORDON, agent,
7 mai—1an 6, Front Levée.

Avis aux acheteurs de marchandises sèches—toiles cirées, tapis, nattes, transparents &c. Les soussignés, vu l'état avancé de la saison et l'abandon de leur stock, vendront à partir de jour, et jusqu'au 1er juillet 1847, tous les articles de leur commerce, un escompte de 15 pour cent sur leurs prix réguliers.
Ils espèrent que leurs amis profiteront promptement d'une pareille occasion.
DAMERON, THOMPSON & Co.
4 mai 26, Chartres et 27, Douane.

200 barils de farine de la marque City Mills Quincy, reçus par le steamer Hannibal, à vendre par GERARD & FERRIER,
20mai 14, Conti.

Change sur la Havane, à vue, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
15 juin No. 31, rue de la Commune

Tabac de Cube—Quelques balles, à vendre par LABORDE & XIQUES,
15 juin 31 rue de la Commune

Papier pour cigarettes—5 balles de 15 rames chaque, marque Las Parrillas, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
15 juin 31 rue de la Commune

Savon Winchester et Chandelles—En débarquement du navire Waldron, 25 caisses chandelles longues et courtes, de 6 et 8 à la livre—125 do de 60, 45 et 45 livres savon No 1,—50 do de 45 livres, marque Eagle, à vendre par
J. F. BERCIER & CO,
25 juin 54, Vieille Levée.

Vin Muscat—75 caisses, très supérieur, cap sules et riches étiquettes, à vendre par
J. F. BERCIER & CO,
25 juin 54, Vieille Levée.

Vin de Montferrand—40 barriques bon ordinaire, en débarquement du navire Ferrière, à vendre par J. F. BERCIER & Co.,
25 juin 54, Vieille Levée.

Prunes—25 caisses d'une douzaine paubans de 6 1/2 livres, dernière importation de ce genre, à vendre par J. F. BERCIER & CO,
25 juin 54, Vieille Levée.

Fromage—300 caisses en bon ordre, à vendre par W. H. SIMMONS,
25 juin 44, Poydras.

Sucre de la Havane—40 caisses jaune, très supérieur, à vendre par
25 juin W. H. SIMMONS, 44 Poydras

Café Havane,—150 sacs, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,
25 juin 44. Poydras.

Miel—10 tierçons, venant d'arriver de la Havane, à vendre par W. H. SIMMONS,
25 juin 44, Poydras.

Pâte et Gelée de Gouyave—6 barils, en petites boîtes, en magasin et à vendre par
W. H. SIMMONS,
25 juin 44, Poydras.

Tabac de Cuba—47 balles, capes et tripes, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,
25 juin 44, Poydras.

Bottes, Souliers, Brodequins
—112 caisses actuellement en débarquement des navires Damascus et Charles Carroll, à vendre par
G. W. DUNBAR,
5juin 29, Douane.

Amidon—50 caisses amidon en débarquement et à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
22 juin 11 et 15, St Louis

Reçu par le navire Providence, de Marseille;
100 barriques vin Bergnese;
20 caisses vin Muscat;
25 barils [illegible] à vendre par
E. LANATA,
5juin No 9 et 10, Jefferson

A vendre par le [illegible] en débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
20 barriques [illegible]
20 paniers d'huile [illegible]
[illegible] LUCAS,
20 mai 23, Bienville.

[illegible]

Article 1er. Il est ordonné par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, qu'il est défendu à tous propriétaires, capitaines, maîtres ou commandants de navires, arrivant de [illegible] de tenir ou de mettre aucun bord desdits navires aucune [illegible] des maladies contagieuses ou pestilentielles, de [illegible] ces navires à moins de [illegible] limites [illegible] de cette ville; et il sera du devoir desdits capitaines, maîtres ou commandants desdits navires de les mettre à l'ancre au milieu du fleuve, au-dessous de la pointe de l'abattoir, et d'y mouiller à l'ancre jusqu'à ce que les maladies contagieuses ou pestilentielles aient complètement disparu desdits navires, sous peine d'une amende de cent piastres par chaque contravention.

Article 2. Il est de plus ordonné qu'il sera du devoir du Maire, toutes les fois qu'il sera informé de l'arrivée d'aucun navire ayant à bord des maladies contagieuses ou pestilentielles, d'ordonner audit navire de jeter l'ancre au milieu du fleuve au-dessous de la pointe de l'abattoir; et qu'au cas où le capitaine ou commandant dudit navire refuserait ou négligerait de se conformer à cet ordre, le Maire est autorisé à faire conduire ledit navire et de lui faire jeter l'ancre à l'endroit ci-dessus désigné, et le propriétaire, capitaine ou commandant dudit navire paiera une amende de cent piastres pour avoir négligé ou refusé de conduire son navire comme il est dit ci-dessus; et de plus, il paiera les frais de déplacement.

Article 3. Il est de plus ordonné que tout propriétaire, capitaine ou commandant d'un navire qui débarquera, ou laissera débarquer dans les limites de la ville de la Nouvelle-Orléans, aucune personne affectée d'aucune maladie contagieuse ou pestilentielle, paiera une amende de cent piastres pour chaque personne ainsi affectée, qu'il aura débarquée ou laissé débarquer.

Article 4. Il est de plus ordonné qu'il sera du devoir de tous propriétaires, capitaines, maîtres ou commandants de navires arrivant de la mer et ayant à bord aucune maladie contagieuse ou pestilentielle, de jeter l'ancre ainsi qu'il est prescrit dans le 1er article de la présente ordonnance, et de notifier immédiatement le Maire de cette ville de ce fait; et le Maire notifiera immédiatement le bureau de santé de l'arrivée d'aucun de ces navires; et il sera du devoir des dits membres dudit bureau de se rendre à bord de ce navire et d'examiner les personnes affectées, et de faire au Maire un rapport du résultat de leur examen. Et tout propriétaire, capitaine ou commandant de navire refusant ou négligeant de se conformer aux dispositions du présent article, paiera une amende de cent piastres.

Article 5. Il est de plus ordonné que toutes les fois qu'un navire ayant à bord aucune maladie contagieuse ou pestilentielle, aura jeté l'ancre comme il est prescrit par la présente ordonnance, il ne sera permis à aucune personne de déplacer ledit navire, jusqu'à ce que le propriétaire, capitaine ou commandant dudit navire ait obtenu à cet effet, du Maire de cette ville, une permission écrite. Et il sera du devoir du Maire, avant de délivrer la susdite permission, de faire examiner ledit navire par le bureau de santé, et lorsque le bureau certifiera par écrit que toute maladie contagieuse ou pestilentielle a disparu dudit navire, alors il accordera la permission de déplacer ledit navire et de le faire aborder à l'un des wharfs; et toute personne qui déplacera ou essaiera de déplacer aucun navire ainsi qu'il est dit ci-dessus, paiera une amende de cent piastres.

Article 6. Il est de plus ordonné que les amendes imposées par cette ordonnance seront recouvrables pardevant tout tribunal compétent, au profit du bureau de santé.

Article 7. Il est de plus ordonné que l'imprimeur de ce Conseil imprimera mille exemplaires de cette ordonnance et les délivrera au Maire, qui est requis d'en transmettre deux cents aux pilotes de la Balize et des Passes, avec prière de les distribuer aux capitaines ou commandans de navires arrivant de la mer.

Art. 8. Il est de plus ordonné que toutes ordonnances contraires aux dispositions de la présente soient et demeurent rappelées.

(Signé) D. STICKNEY, Président.
Approuvé le 29 juin 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
(Signé) A. MAZUREAU, Secrétaire.
1 30 juin.

Bureau pour la vente de propriétés
H. MOELLHAUSEN.
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.

On fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.

Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désireraient vendre des propriétés de tout genre, peuvent être assurées qu'il ne leur sera rien chargé, lorsque M. Moellhausen agira comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction.
9 fév—1

Reçu par le Genesee, de New York, un superbe assortiment de baleines,
do do de peignes fins,
do do de savons ordinaires.
A vendre par O. TALAMON,
29 mai 44 rue de Chartres

Avis aux amateurs de pêche—Seines de toutes dimensions, à vendre par
O. TALAMON,
29 mai 44 rue de Chartres

En débarquement du navire Créole de New York:
Essence de Bergamotte,
Do de limon,
Do d'orange;
Eau de fleurs d'oranger en estagnon;
[illegible]
A vendre par BERTRAND & SIROS,
8juin Encoig. Bienville et Royale.

AVIS.

B. O. VIGNAUD a transporté son bureau au No. 94, rue de Chartres, au premier. 31 mars

Sucre—94 caisses blanc, jaune et brun, de la Havane, en débarquement du brick Adèle Gray, à vendre par L. CANTIN,
42, Gravier.

A vendre par le soussigné, un lot de belle peaux d'Ours, de Buffalo, et quelques peaux de cygne.
VICT. MAIGNAN,
25 mai No. 87, rue St Louis.

O. TALAMON,
44, RUE DE CHARTRES.

Vient de recevoir par le navire Wheaton, du Havre
50 caisses veaux vernis de Nys, qu'il vendra à très bas prix.

Reçu par le navire South Carolina, du Havre:
10 balles cotonnade, bleu uni,
2 caisses ombrelles, de toute qualité,
2 do parfumeries assorties,
2 do éventails fins et ordinaires, à vendre par O. TALAMON,
29 mai 44 rue de Chartres

A vendre par le soussigné, 100 belles peaux d'ours. VICTOR MAIGNAN,
27 juin 87 rue St-Louis.

Indigo—5 surons Guatemala supérieur, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier.

Vieux vins fins en caisses.

En magasin et à vendre par le soussigné:
100 caisses Margaux, Gruau, Larose et Lafitte
50 caisses vieux fin Chambertin.
40 do vieux vin blanc Hermitage,
45 do do do Sauterne 1822.
CHARLES DUFOUR,
17juin 11, Conti.

Cigarres—En débarquement et à vendre par le soussigné, 100,000 CIGARES.
14 juin CHS. DUFOUR, 11 rue Conti.

Vins! Vins! Vins!

En débarquement du navire Mozart, venant de Marseille, 60 barriques vin rouge supérieur, que l'on vendra très bon marché pris à bord, l'acheteur payant les droits et les dépenses.
Ces vins sont de la marque F. Durand.
H. DE GOER ET RIFFLARD,
21 mai 21, Magasins.

Fonds de la Banque des Citoyens, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par CRUZAT & FEYCHAUD,
31 mars No 31 rue Royale

Chaux—Cargaison du brick Général Worth, 1,600 barils chaux de Thomaston, en débarquement, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
No 11, Magasins Rouges,
7 juin 3me Municipalité

Reçu—par le navire Wabash, de New-York;
75 sacs poivre frais de Sumatra;
20 caisses canelle, 500 livres clous de Girofle;
200 livres noix muscade, à vendre par
D. LANATA,
7juin 9 & 10, rue Jefferson

Bouteilles à vin—De la contenance de 22 onces, seul lot de cette dimension, arrivé par le navire Providence,
100 paniers de 100 bouteilles chaque.
Aussi—En magasin: 50 paniers bouteilles de 24 onces, chacun de 100; 50 paniers idem de 20 onces, chacun de 100 et de 75, à vendre par
J. P. BERCIER & Co,
9juin 54, Vieille Levée.

Echarpes rouges.—40 douzaines écharpes en soie rouge, convenables pour le marché mexicain, à vendre à bas prix par
DUFOUR, DURAND & Co,
9 juin 25, Chartres

1000 Dames-jeannes de cinq gallons, en débarquement du navire Constantine, du Havre, et à vendre par D. LANATA,
9, rue Jefferson

N. B. En attendant l'arrivée du navire New England, sous peu, 400 dames-jeannes de 1 gallon, 400 de 2 gallons, et 500 de 3 gallons 4 juin

Vin de St-Georges vieux, à vendre par
B. TALAMON,
29 mai 132, rue Royale.

Cognac Pellevoisin.—10 demi pipes Cognac Pellevoisin, 4ème preuve.
30 quarts do do do dans les magasins de la Douane, ayant droit au drawback, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD,
28 av—1m 90, rue de la Douane.

Drays, roues, &c.—12 paires roues de charrettes avec axes; 10 drays à un cheval, une charrette à un cheval; 4 do à deux chevaux; 2 wagons à quatre chevaux: le tout venant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Allegheny, à vendre par
EMERSON, TOURNE & Co,
158, rue Tchoupitoulas.

Café Rio—1,300 sacs café fin, des Montagnes vertes, à vendre par J. W. STANTON & Co.
24 mai Encoig. Magasins et Lafayette.

Whiskey—300 barils rectifié en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,
14 mai 44, Poydras.

Articles divers—En débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux:
40 barriques vin rouge pour familles; 25 caisses vin muscat; 150 caisses vin Margaux; 10 caisses champignons; 35 barils vin blanc, à vendre par
RAYMOND CARUZAC,
15 juin 34, Vieille Levée.

A vendre. En débarquement du navire Mozart, venant de Marseille:
50 barriques vin, marque Bergnes,
70 paniers bouteilles vides,
25 caisses salaisons assorties,
5 balles bouchons [illegible] de 20,000 chaque.
E. BOSSOUT,
6juin 3, Toulouse, entre Chartres et Levée

A vendre à des prix modérés les articles suivant et convenables pour le marché mexicain:
[illegible]

[illegible]

EAUX MINERALES [illegible]
[illegible]
Mar coin Levée et [illegible]

[illegible] A. D. CROSSMAN, Maire.
A. MAZUREAU, Secrétaire.

[illegible]
J. L. PAYNE, président pro tem.
Approuvé le 24 juin 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

En conséquence de ce qui précède, je préviens à tous ceux que cela peut intéresser, que dans un délai de dix jours au plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le conseil de la Première Municipalité agira sur la demande de dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 7 avril 1826, qui règle l'ouverture des rues de la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 29 juin 1847.
30 juin—30 A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. TROIS,
Séance du 24 juin 1847.

Résolu, que le recorder est et demeure autorisé à recevoir des soumissions cachetées jusqu'au premier août 1847, pour le pavage des rigoles et bordures en pierres sur le côté Sud de la rue de l'Esplanade, depuis la rue Casacalvo jusqu'à la rue Chartres. Le contracteur devra fournir toute les matériaux, payable à six et douze mois de crédit.
Signé, P. SEUZENEAU, recorder.
Approuvé le 30 juin 1847.
Signé, A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme,
1er juil A. MAZUREAU, secrétaire.

HOTEL DES CHENES VERTS
A BELOXI,
TENU PAR Mme PRADAT.

Le public est respectueusement informé que cet établissement si généralement et si favorablement connu par la salubrité de sa situation, la beauté de son jardin à fleurs, son verger, ses allées ombreuses, ses jolis kiosques, ses appartements et maisons grands et aérés, sa position tranquille &c. &c., que cet établissement est maintenant ouvert et peut recevoir les visiteurs.

Malgré les grandes améliorations faites auparavant, elles ont été poussées encore plus loin cette saison, et l'hotel peut recevoir aujourd'hui 100 pensionnaires de plus que l'année dernière. Les familles peuvent se loger, dans de jolies maisons séparées de l'hôtel.

La table est servie dans le meilleur style, les vins sont de qualité supérieure, le vin ordinaire aux repas est compris dans la pension. Mme Pradat a engagé une troupe de pêcheurs pour fournir à l'hôtel de toute espèce de poissons en abondance, tels que, poissons rouges, truites, grogrons, casburgots, pompanos, maquereaux, crabes, chevrettes &c. &c. L'établissement possède un magnifique salon décoré dans le meilleur style, avec pianos, orgues, &c. où l'on fait de la musique tous les soirs; aussi une belle buvette, billards, bateaux de plaisir, avec de bons matelots, toujours prêts lorsque les visiteurs veulent s'en servir. On peut faire des parties de chasse et d'huîtres, aux îles voisines; de belles voitures à bains commodes, pour dames et messieurs.

Outre ces divers amusemens, Mme Pradat tiendra des voitures et des chevaux de selle. Enfin elle peut assurer ses amis et le public en général, qu'elle n'a rien épargné pour rendre son établissement égal, si ce n'est supérieur, à tous ceux du même genre dans le Sud.

Les personnes qui désireraient s'arrêter à l'hôtel des Chênes Verts, le feront savoir au capitaine du bateau afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel. Malgré cette précaution, il y aura toujours aux autres débarcadaires, des voitures et bateaux appartenant à l'établissement.

Les dames sont informées que deux tables sont servies dans l'hôtel, l'une expressément pour elles et leurs enfants, avec le privilège de l'autre si elles le désirent. Les personnes qui le désireraient pourront être servies dans leur chambre ou leur maison.

L'hôtel possède une pharmacie bien assortie, dans le cas où quelqu'un des pensionnaires serait malades; les soins les plus assidus seront prodigués aux personnes indisposées.—Les domestiques sont fidèles, attentifs et obéissants.
Prix très modérés.
25 juin—3m.

Sucre—30 boucauts sucre brun, 8 caisses sucre en pains, 25 barils do, 10 barils sucre en poudre, 10 caisses sucre blanc et jaune, de la Havane, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
1 juin 11 et 15, St Louis.

Café—200 sacs café fin vert de Laguyra, 120 sacs café vert de Rio, 70 dito café fin vert et blanc de la Havane, 25 dito Java supérieur, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
1 juin 11 et 15, St. Louis.

Chandelles et Savon—300 caisses blanc de baleine de New Bedford, 4, 5 et 6 à la livre.—50 caisses chandelles adamantines, de 4 à la liv.—145 caisses chandelles de suif, Winchester, de 4, 5, 6, 8 et 10 à la liv.—250 caisses savon de Winchester No 1, Jackson et Campbell, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
1 juin 11 et 15, St. Louis.

Cigares—En débarquement du brick Prince de Joinville, 26 milliers Regalias, Canoderos et Milliars.—Et en magasin 200 milliers Regalias, Canones, Panetelas, Millars et cigares pressés, des marques les plus réputées, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
1er juin 11 et 15, St Louis

Blanc de baleine—200 caisses de New-Bedford, en débarquement, à vendre par
22 juin NORCROSS & POSDICK, 60 Gravier

Coton à drapa—Ecru et blanchi—300 balles assorties, à vendre à prix réduits par
DE FOREST & Co,
26 juin 28, Douane

Machines à vapeur et Chaudières—Une bonne machine d'occasion, cylindre de 15 pouces, de 4 pieds de jeu, soupapes à coulisses, en bonne condition; aussi deux chaudières d'occasion, de 38 pouces de diamètre et de 26 pieds de long, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
24 juin 17 et 19 St-Louis

Habillements d'enfants.
Nouvel Envoi.

Lobson & Silvestre, 67 rue de Chartres, ont reçu un très bel envoi d'habillements d'enfants, qu'ils offrent à vendre à des prix, savoir:
Blouses Napolitaines.
do en mérinos et alpaca, couleur.
Algériennes et basquettes en id.
Mazanielles et vestes orientales en id.
Sacs en alpaca et Tweed.
Pantalons id et mérinos, toutes les tailles, etc.
Assortiment en mousselines pour enfants de 4 à 6 ans.
24 mai

Chapeaux—6 caisses chapeaux de soie, style de Paris, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin 17 et 19, rue St Louis

Huile—115 paniers, bouteilles de 24 onces. Flagonet, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin 17 et 19, rue St Louis

Vin de Marseille—93 barriques, Bergasse, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin 17 et 19, rue St Louis.

Eau de fleurs d'oranger—20 caisses, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin 17 et 19, rue St-Louis

Bouchons—4 balles, de 20,000 chacune, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin 17 et 19, rue St-Louis

Champagne—50 paniers, 1ère qualité, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin 17 et 19, rue St-Louis

Chateau Laffitte—18 caisses, 1re qualité, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin 17 et 19, rue St Louis

Vins—40 barriques vin rouge; 27 do blanc, en débarquement du navire Ferrière, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin 17 et 19, rue St-Louis

Champignons—12 caisses truffes, sardines, 70 caisses demi et tiers, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin 17 et 19, rue St Louis

Eau-de-vie—150 quarts, Ph. Godard; 40 demi-pipes J. J. Dupuy; 3 do Castillon, 1825; 2 quarts do do; 2 demi pipes Léger frères, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
14 juin 17 et 19, rue St-Louis

Denims, étoffes rayées pour marins, et coutil, de diverses qualités, à vendre par
10 mai DE FOREST & Co, 28, Douane

Avis—Le consignataire du navire anglais DANUBE, est par le présent notifié qu'il est prêt maintenant à recevoir son chargement, conformément à sa charte. McDOWELL & PECK,
8 juin 28, Douane.

Vin Haut Sauterne—250 caisses vieux Haut Sauterne, bouteilles étiquetées, à vendre par
1 mai D. LANATA, 9 rue Jefferson

Chaînes de câble—Une chaîne qui a déjà servie, mesurant 80 brasses et de la dimension d'un pouce et un quart, est offerte en vente par HEPBURN & TURPIN,
19juin 21, Vieille Levée.

Vinaigre de vin blanc—30 baril vinaigre de vin blanc, première qualité, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
6avril 21 Vieille Levée

Café Havane—70 sacs café Havane, reçu par le St Mary, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
29 av 21, Vieille Levée

Cigares de la Havane—110 milliers, régalias & millar, à vendre par
HEPBURN & TURPIN,
29 av 21 Vieille Levée

Drap écarlate—Cinq pièces drap français écarlate, de très belle qualité, à vendre positivement à très bas prix pour clore une consignation, par LOBSON & SILVESTRE,
31 mai 67, rue de Chartres.

Sucre—430 caisses sucre blanc, jaune et brun, de la Havane, à vendre par L. CANTIN,
31 mai 42, Gravier

Vin importé directement de Bordeaux—Montferrand, Haut Sauterne, Château Margaux, Lafite, Blanquefort. Vin en caisse—Barrès Vic, de Cognac à vendre par P. LONGID,
31 mai Rue Royale No 110

Café—100 sacs Havane en débarquement du brick T. Street, à vendre par
20mai L. CANTIN, 42, Gravier

Serrures françaises—10 caisses serrures françaises, numéros assortis, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St-Louis.

Toile à voile de coton pour tentes et prélats, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St Louis

Indigo de Guatemala—10 surons indigo de Guatemala, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St Louis

Huile de baleine—25 barils huile blanche, pour l'hiver, en débarquement et à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
15 juin 5, Nouvelle Levée.

Huile de cachalot—15 barriques huile [illegible], à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
15 juin 5, Nouvelle Levée.

Huile de graisse—50 barils à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
15 juin 5, Nouvelle Levée.

Blanc de baleine—200 caisses d'excellentes qualités, de New-Bedford, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
15 juin 5, Nouvelle Levée.

Vin de Marseille—50 barriques, vin rouge, en débarquement du navire Providence, à vendre par RAYMOND CARUZAC,
15 juin 34, Vieille Levée.

Cornichons—120 caisses cornichons assortis, câpres et citrons aussi, 10 caisses olives à l'huile, à vendre par RAYMOND CARUZAC,
15 juin 34, Vieille Levée

Eau de fleurs d'oranger—100 caisses en débarquement du navire Providence, à vendre par RAYMOND CARUZAC,
34 Vieille Levée

[illegible]

Bureau No 1. Case à pompe de la compagnie Irad Ferry No 12, rue des Religieuses.—Inspecteurs: J. S. Bossière; B. Moore; W. S. Stansbury.—Greffiers: W. H. Rondeau; Geo. G. Kirk.

Bureau No 2. Café de Degrange, côté inférieur de la rue des Nayades, près de la station du char.—Inspecteurs: Alex. Walker; A. D. Gove; W. J. Andrews.—Greffiers: A. C. Phillips; Isaac Hart.

Bureau No 3. Case à pompe de la compagnie de l'Union, No 19, rue Tchoupitoulas.—Inspecteurs: W. H. Haywood, W. H. Garland, Ch. Diamond.—Greffiers: P. M. Tourné, H. L. Hanley.

Bureau No 4. Case de la compagnie de Jackson, No 18.—Inspecteurs: J. W. Breedlove, G. M. Lee, J. D. Fuller.—Greffiers: Geo. Jaques, Z. Taylor.

Bureau No 5. Case de la compagnie du Mississippi, No 2.—Inspecteurs: J. W. McCobb, John Russel, J. S. Crockett.—Greffiers: W. F. Flower, Charles Cook.

Bureau No 6. Compagnie de Tuyaux de la Louisiane, encoignure Carondelet et Perdido.—Inspecteurs: W. H. Hunt, H. F. Cauzar, R. B. Sykes.—Greffiers: Tho. J. Burke, James G. Waddel.

Bureau No 7. Café de Meyer, encoignure Cirque et Julia.—Inspecteurs: G. W. Christy, J. W. Smith, Geo. Patterson.—Greffiers: H. Peralta, Jos. Hewell.

Bureau No 8. Hôtel Conti.—Inspecteurs: Richard Hagan, Louis Le Blanc, Richard Richardson.—Greffiers: Ros. de Armas, Valcour Hurtubise.

Bureau No 9. Café de Cabran, encoignure Bienville et Tréme. Inspecteurs: A. Laffaranderie, P. Shiels, A. Emmanuel.—Greffiers: J. B. Prieur, J. J. Gomez.

Bureau No 10. Café de la ville, encoignure Chartres et St Pierre.—Inspecteurs: Paul Pecquet, Nicolas Curtie, Tenier Dupaty.—Greffiers: D. G. Nadaud, G. Jaquet.

Bureau No 11. Café de Salassi, rue d'Orléans.—Inspecteurs: Justin Durel, J. H. Lamothe, J. Norra.—Greffiers: Aug. Dejean, Aug. Lamothe.

Bureau No. 12. Bourse Tremé, encoignure Tremé et Orléans. Inspecteurs Ad. Lange, Frédérick Buisson, C. Ramos. Greffiers, John B. Wiltz, Chs. Calongne.

Bureau No. 13.—Case à Pompe rue de l'Hôpital entre Royale et Bourbon. Inspecteurs: Jh. Goudain, Louis Séré, Alex. Derbès. Greffiers: Chs. Morin, Gaston Bertus.

Bureau No. 14. Jardin Sans Souci, encoignure Chemin du Bayou et Villeré. Inspecteurs: Ad. Dupré, John Coulter, Victor Bénit. Greffiers: Paul Théard, P. A. Roux.

Bureau No. 15. Au café de Paturzo, encoignure Levée et Champs Elysées. Inspecteurs G. W. Lewis, J. L. Nicomède, Pierre Contotte. Greffiers A. Abat, B. J. Lewis.

Bureau No. 16.—Au corps de Garde sur la propriété de M. Holland, chemin du Bayou. Inspecteurs: P. Macias, J. A. T. Hauduc, J. Salomon. Greffiers: J. Coquet, A. Pitard.

Bureau No. 17. Hôtel Washington, au lac Pontchartrain. Inspecteurs: S. H. Page, R. M. McGill, J. R. Erthart. Greffiers: Jan. Brasley, L. C. Hell.

Bureau No. 18.—Café de Siewerssen et Meyer, encoignure Enghien et Victoire, Inspecteurs: G. Boyer, M. Weishimer, F. Appleby. Greffiers: Théo. Rouchard, J. Meyers.

Bureau No. 19—A la Municipalité, encoignure Grands Hommes et Champs Elysées. Inspecteurs: C. W. Robinson, Ed. Hickey, Lange Cras. Greffiers: V. Mauloux, F. Newman Jr.

Bureau No. 20.—Café du Free Port, rue de la Levée, près de la pompe. Inspecteurs: L. Collens, D. T. Farrar, B. T. Flanders. Greffiers: J. R. Vienne, P. F. Nogues.

Bureau No. 21.—Café sur la Levée sur la propriété de M. Tremé, près de la raffinerie. Inspecteurs: H. Tremé, M. Andry, J. D. Farrar, Greffiers: B. Coma, A. Tremé.
Bureau du Shérif, Paroisse d'Orléans 7 juin 1847.
9juin—30 JOHN L. LEWIS, Shérif.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 30 juin 1847.

Les personnes dont les noms précèdent, sont invitées à passer au bureau de la Mairie pour être assermentées. A. D. CROSSMAN,
30juin Maire.

Librairie de Victor Hebert, 149, rue de Chartres.—On trouve constamment à cette librairie un assortiment considérable d'ouvrages classiques en français et en anglais, à des prix très modérés:
Livres élémentaires en anglais et en français d'écoles do
d'enfant do do
Ouvrages nouveaux en général.
Livres de Chimie, de Médecine, de Chirurgie, de Pharmacie et de Botanique.
Ouvrages nouveaux et anciens de mathématique et de physique, d'astronomie, de géométrie, d'algèbre, de trigonométrie et d'arithmétique.
Collection complète de Manuel-Roret.
Ouvrages élémentaires, grecs et latins.
Grammaires anglaises, françaises, espagnoles et allemandes.
Dictionnaires italiens, allemands, anglais, français et espagnols.
Livres de piété, ouvrages de philosophie, livres de prières de toutes sortes, romans anciens et nouveaux, ouvrages illustrés, collections complètes des ouvrages de classe de Messrs Goodrich, Mitchell, Cobb, Webster, Parley, Bolmar, Noeller, Nöel et Chapsal, Letellier, Lamé Fleury, Gaultier, Poitevin Martin, &c., &c.
Livres de poche, pièces de théâtre, ouvrages pour jeunes filles et jeunes gens; livres de prix pour les écoles; livres d'histoire, livres de voyages; ouvrages périodiques; journaux et revues publiés en France, Pamphlets, livres espagnols livrets brochés, histoires, voyages et mémoires, collections [illegible] publications nouvelles, caricatures [illegible] sortes, et [illegible]
Vente en gros et en détail. [illegible]
[illegible]

PIANOS.

La maison J. Faivre & J. D. Allovon, rue Conti, No. 44—A l'honneur de prévenir leurs nombreux amis que l'un d'eux partira sous peu pour se rendre à leur fabrique de pianos de Paris et qu'il se chargera des commandes concernant les instruments de musique.
Nota.—Leur magasin est continuellement assorti d'un grand choix de pianos du système, en ces reconnu indispensable pour le pays; ils continuent aussi à recevoir ceux de Pleyel et d'Erard.
Les nombreuses affaires qu'ils font les mettent à même de traiter à des prix qu'aucune autre maison ne peut offrir.
LOCATION, ACCORDS ET REPARATIONS.
25 juin.

HARPES,
281, Broadway, New-York.

J. F. BROWNE, fabricant et importateur, invite l'attention des amateurs de ce délicieux instrument sur le choix de celles qu'il offre en vente et qui comprend tous les genres, depuis la harpe la plus richement ornée jusqu'au plus simple instrument à double action, et dont le fini, l'élégance et la qualité de son n'ont pas encore été surpassées. Réparations, cordes, musique, etc. S'adresser directement à la factorerie, pour la liste des tailles des instruments et des prix.

"Les dames devraient toutes se familiariser avec cet instrument si élégant; il fournit un délicieux accompagnement à la voix, et leur donne en même temps l'occasion de déployer toutes les grâces dont la nature les a comblées." *Miroir.*

"Les harpes de Browne sont incontestablement les plus belles que nous ayons vues: elles possèdent une grande pureté jointe à la puissance du son." *Charleston Courier.*

J. F. BROWNE & Co,
24 juin—1m Londres et New-York, 1810

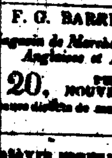

Drogues et Médicamens en débarquement du navire Elégant, de New-York,
800 liv. sel de soude,
400 do chlorure de chaux,
300 do acide tartrique,
800 liv. gomme Sénégal, belle,
150 do carbonate d'ammoniaque. Ecorse Simarouba, Gomme cachou, gomme Gayac de Benjoin, Semence de Carvi, rapure de corne de cerf, Scamonée Dalep, do de Smyrne, jus de réglisse noir, Seigle ergoté, calamus aromatique, à vendre par
P. CUSACHS,
7mai coin Condé & St Philippe.

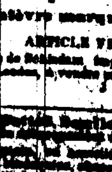

Aux Pharmaciens et Droguistes.

Les soussignés reçoivent par le navire Ferrière un assortiment de drogues telles que:
2 caisses éther sulfurique, en 25 flacons chaque,
200 boîtes papier à cautères,
100 serre bras assortis
10 flacons essence d'anis,
2 do essence de citron,
6 do essence de romarin,
6 do essence de Portugal,
6 do essence de lavande,
2 do essence de cédrats,
1 do essence de Bergamotte,
1 do essence de Verdis-petits grains,
1 do essence de Verdis-bigarade,
6 do essence de thym, blanche,
6 do sulfate de Quinine,
6 estagnons et 4 douzaines cocoches eau-de-fleur-d'oranger.
1 boîte manne en larmes.
LOBSON & SILVESTRE,
18juin 67 et 20 rue de Chartres

Drogues, médecines, etc., en débarquement et à vendre en gros et en détail par H. Bonnabel, Droguiste, encoignure Bienville et Tchoupitoulas:
Graines de coriandre, do d'anis
Graine de Badiane, do Carvi, do de fenouil,
Dito pour oiseaux, Sel de soude, do d'Epsom,
Sel ammoniac, Opium de Turquie,
Sulfate de morphine, Tannin,
Manne de trois postes, Séné de la palte,
Huile d'amande douce, Magnésie en caisses,
Ergot, Plantes de toutes espèces,
Baumes en gomme élastique, Eponges [illegible] fine et commune, Bandages de toutes sortes, etc. [illegible]

Huile, chandelles, savon, &c.—En débarquement du brick [illegible], et à vendre par Whittemore et Cutter, 5, Nlle Levée.
8 barriques et 6 barils huile de blanc de baleine d'hiver, épurée, 1re qualité.
7 barriques huile de baleine d'hiver 1re qualité.
100 caisses blanc de baleine, New-Bedford, 1re qualité.
447 caisses savon extra No 1, diverses marques.
200 1/2 do salpêtre marque John Chalmert.
200 caisses morue [illegible] en bon état.
200 demi et quarts de barils Cranberries fraîches
WHITTEMORE & CUTTER,
29mars 5, Nlle Levée

Eau de vie de Cognac—Vieille Eau-de-vie de cognac, de 1824 et 1825, marque Castillon, est ainsi [illegible] à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St-Louis.

Les soussignés ont en magasin et offrent en vente:
200 caisses sucre Havane, jaune et brun;
50 sacs café Havane;
40 m. cigares de la Havane, Régalias et Milliers;
50 demi-pipes vin de Bordeaux;
35 caisses vin [illegible];
[illegible]
9 do vin [illegible]
[illegible] diverses marques, et convenables pour le marché mexicain.
[illegible]

[illegible]

On peut s'embarquer [illegible] à l'encoignure de la rue Tchoupitoulas, Lafayette, au haut de la rue Prieuré, du haut de la rue Apollon et au Nouveau Bassin, par la rue du Cirque, et l'omnibus d'omnibus à la rue du Canal aux heures susdites; prix pour toute la distance, 10 cts. 20 juin

CHEMIN A COULISSES DE LA Nlle ORLEANS ET DE CARROLLTON.

Les prix de passage dans les chars sont comme suit:
Billet seul, pour tout endroit en deçà de la rue Pleasant, 10 cents.
Enfans au dessous de 10, et au dessus de 5 ans, 5c.
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 5c
Cinquante billets rouges, $5 00
Billet personnel pour trois mois payable d'avance, $20.—Les quartiers termineront en janvier, avril, juillet, et octobre, et la distance sera celle de la rue Pleasant,—idem pour toute distance en deçà de la rue Pleasant, $15

—Les enfants allant à l'école et les esclaves $1 00.
Les chars arrivent et partent de l'ancien dépôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.

En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tout temps aux visiteurs qui y trouveront des crêmes à la glace et autres rafraîchissements.

Les chars partiront comme suit:
LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans.		De Carrollton.	
Avec chev., 6 1/2h. P M		Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur,	9	A vapeur,	7 1/2
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1/4	"	1 h. P. M.
"	5 1/4	"	4 1/2
"	7 1/4	"	6 1/2
Avec chevaux 10 P. M.		Avec chevaux,	8 P. M.
Dito	11 1/2 P. M.	Dito	10 P. M.

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:

En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira tous les jours depuis 1 heure jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nlle-Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 6 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir et de la Nlle-Orléans à 9 1/2, prenant la place des chars à chevaux, à l'exception des jours de pluie.

Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.

De Lafayette, en été, 6 A. M.—De la rue Canal, 7 A. M."—De Lafay. hiver, à 7 A. M.—De la rue du Canal, à 7 1/2 dito.

Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 7 du soir en hiver, et l'en été; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 11 1/2 de la Nlle-Orléans lorsque les théâtres seront ouverts; autrement à 10 heures de la Nlle-Orléans et 10 1/2 de Lafayette.

Il est défendu de fumer dans les chars.
JOHN HAMPSON,
3 mai Ingénieur en chef.

CONSERVES ALIMENTAIRES.

Le soussigné offre à vendre un grand assortiment de conserves de St Louis, reçu tout récemment:
Pâtés de bécassines, dito de bécasses;
Do de sarcelles, dito de pluviers;
Do canards sauvages, dito de chevreuil;
Galantine de volaille, dito de dinde;
Pâtés de dinde sauvage;
Soupes à la julienne;
Carbonnades aux marrilles;
Concombres au naturel; Haricots de do;
Bœuf bouilli, veau rôti; Asperges au naturel;
Veau à la gelée, veau rôti; Lait au naturel;
Maurilles au naturel;
Fricandeaux aux marrilles;
Bœuf en daube, pieds de cochons farcis, &c.
FERROS,
17mai Encoignure Royale et Dumaine.

INSTITUTIONS.

Institution de Mme Desrayaux, Fondée en 1832 par Madame Louise.

Et dirigée depuis 1840 par
MADAME DESHAYAUX,
RUE DES REMPARTS, ENCOIGNURE BIENVILLE.

L'arrivée d'une maîtresse de Paris (par le France Depau) complète le personnel de l'établissement.

Ce personnel se compose ainsi qu'il suit:
Direction et langue anglaise, Mme Desrayaux, Histoire, Littérature, Eléments de sciences, M. A. Desrayaux,
Littérature Anglaise, Dessin, Modelage, Enseignement Français, Arithmétique, Géographie, Mlles Hunt et Jeffry;
Mlle Hunt, ayant subi son triple examen à l'hôtel de Ville de Paris, et munie de diplômes attestant sa capacité pour être sous-maîtresse dans l'institution du premier ordre: Mlle Jeffry, ancienne élève de St. Denis, et toutes deux formées dans les meilleures institutions de Paris.
Instruction religieuse, M. l'abbé Leonce.
Piano-Solfège et chant, Mme Desrayaux et Mme Berbiguier et Mme Desforges, leur bons connaissant à Paris par leur carrière musicale, et employées uniquement dans l'Institution.
Leçons d'accompagnement, M. A. Elie, premier violon du Théâtre Français.
Leçons de danse, Mme Arséne Brooks.
Plusieurs autres dames sont en outre attachées à l'établissement pour les éléments des deux langues et la surveillance et les soins particuliers d'hygiène.

Une direction vigilante et éclairée, le dévouement du personnel à ses devoirs, et de la régularité, exactitude et régularité, tels sont les titres que l'institution de Mme Desrayaux a déjà offerts, et offre plus que jamais à la bienveillance des familles.
15 juin

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR Mme GRANET,
AUTREFOIS RUE BOURBON,
Actuellement rue de la Douane, No. 86, entre Royale et Bourbon.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Le nouveau local où elle est installée, depuis un an, se prêtant parfaitement à toutes les améliorations possibles, elle n'a rien épargné pour le rendre plus agréable, comme lieu de plein exercice. Salle d'étude spacieuse, cour et dortoirs bien aérés, pourvue des conditions que réclament l'hygiène et l'affection; rien n'a été épargné pour satisfaire la sollicitude des parens.

Les objets d'enseignement sont: la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire mis continuellement en pratique, la Littérature, et les éléments des sciences, qui contribuent à rendre une éducation complète. Une classe de Latin fondée depuis quelques mois se distingue déjà par d'heureux progrès. Mme Granet s'est adjoint pour les cours de français et d'anglais des professeurs qui ont fait leurs preuves: Cler, Paillard, Morée et Larel.

Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves et de leur préparation à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de solfège et de chant sont toujours confiés aux soins de Mr. Brocard, si avantageusement connu par les progrès des élèves, et les examens mensuels auront lieu comme par le passé.

Les leçons de danse sont données par Mme Brooks. 8 oct

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR Mme. P. ARPIN.
Rue Bourgogne, No. 109, entre Conti et St.-Louis.

PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT.

Mme. P. Arpin a l'honneur d'annoncer aux parens qu'elle a transféré le local de son institution et qu'elle sera prête le 15 courant à recevoir des pensionnaires et des demi pensionnaires.

Afin de justifier de plus en plus la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour et de hâter les progrès des élèves, Mme P. Arpin s'est assuré la coopération d'habiles professeurs.

L'enseignement qui comprend toutes les branches nécessaires à une bonne éducation, a lieu dans les deux langues: l'anglais et le français. Il comprend la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire, la Littérature, les éléments des sciences qui conviennent aux Demoiselles, &c.

Mme P. Arpin se chargera elle-même des cours élémentaires; elle est secondée par deux excellentes maîtresses qui commencent tout leur temps aux jeunes élèves.—Les cours plus avancés sont faits par MM. Oriol, professeur de langue et de littérature anglaise, P. Arpin qui s'occupe particulièrement de l'histoire, de la géographie et de la littérature française &c.

A ces différentes études sont joints les arts d'agrément qui sont aussi l'objet de soins particuliers. Les leçons de musique sont données sous la direction spéciale de Mme P. Boyer dont l'expérience et les succès sont dignement appréciés par les parens.

Le dessin et la danse seront également enseignés par des professeurs d'un mérite reconnu.

La broderie et les autres ouvrages que doit savoir faire une demoiselle, ne seront pas non plus négligés et s'apprendront sous les yeux de la directrice elle-même.

Une surveillance, tout à la fois douce et active, est constamment exercée sur les enfans par la Directrice et les maîtresses qui la secondent plus particulièrement; et aucun soin n'est épargné pour donner à la fois aux enfans une bonne éducation et une instruction solide.

N. B.—Les jeunes personnes étrangères à l'institution pourront être admises aux cours d'histoire, de littérature et de science que fait M. Arpin. Ces cours s'embrassent les diverses connaissances qui forment le complément d'une bonne instruction.
11sept

Institution Classique et Commerciale.
de
G. BOYER,
No. 146, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

Cette institution, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans, s'est toujours distinguée par le succès qu'elle a obtenu depuis sa fondation, le nombre considérable d'élèves qui ont été élevés pour entrer dans le monde, se sont distingués dans les différentes professions qu'ils ont embrassées.

L'institution Boyer qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale, occupe une des plus vastes maisons de la ville, fort bien aérée et d'une salubrité parfaite.

[illegible]

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de C. A. V. J. Boisé.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Denis Prieur, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS,
8 juil—3oul0 Député Greffier.

Succession de Chas. McMillen.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
EMILE BORDELOIS
8 juil—3oul0 Député Greffier

Succession d'Adèle Fourès, f. c. l.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
EMILE BORDELOIS,
9juil Dép. greffier.

Succession de Joseph Salomon Butler.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
EMILE BORDELOIS,
9juil Dép. Greffier.

Succession de Bernard Prosser.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
EMILE BORDELOIS,
9juil Dép. Greffier.

Succession de W. G. Nicholls.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS,
9juil—3oul0 Dép. Greffier.

Succession de Mme Hélène R. McMasters.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
8 juil EMILE BORDELOIS, dép. greffier.

Etat de la Louisiane.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 822.—Hannah Gough vs James R. Nelson, son mari. Jugement rendu le 28 juin 1847. Décret: Il est ordonné que la demanderesse Hannah Gough ait jugement de séparation de propriété d'avec son mari James R. Nelson; et en outre que ladite demanderesse Hannah Gough recouvre dudit défendeur James R. Nelson, son mari, la somme de trois mille sept cent cinquante-cinq dollars et [illegible] cents, avec intérêt à raison de 5 pour cent l'an sur [illegible] [illegible] juillet 1845; sur $1,300 du 11 août 1846; sur $800 du 2 novembre 1846 et sur $825 22 du 10 novembre 1846, le tout jusqu'à parfait paiement, avec dépens; ce par le jû, en pareil cas.
Signé, 28 juin 1847. R. A. CANON, Juge.
Certifié conforme,
EMILE BORDELOIS, Député Greffier.
8juil—3m10

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 265—Succession de George L. Bowles.—Avis est donné par le présent que [illegible] par le curateur de ladite succession est présenté dans les dix jours [illegible] de la présente publication de cet avis [illegible]
Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, le 7 juillet 1847.
W. P. BEDLOOK,
7 juil—3ou 10 Greffier.

Etat de la Louisiane—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]
[illegible]
Par ordre de la Cour, le 26 juin 1847.
Signé: F. GILMORE, Greffier.

Perdu par le soussigné: un billet de la somme de cent vingt cinq piastres, souscrit par M. J. [illegible]
NICOLAS GRANDEMANN.
29 juin—3m10

[illegible]

171 [illegible]

[illegible]

[illegible]

Cinquième Cour [illegible] [illegible]

[illegible]

Sheriff [illegible] Orléans.
[illegible]
[illegible] JOHN L. LEWIS,
[illegible]

Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] No 319.—En vertu d'un ordre de vente daté du 23 avril 1847 [illegible] l'honorable cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] de la Bourse de Cité [illegible] Louis, entre celles de Chartres et Royale [illegible]
[illegible]
Conditions: Un quart comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit à compter du 18 mai dernier, le tout en billets à l'ordre de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur devra, dans les dix jours qui suivront la vente, déposer le montant de son adjudication entre les mains du notaire, aux frais de l'acquéreur [illegible]
[illegible]
La mise en possession sera à la charge de l'acquéreur.
L'acte de vente sera passé pardevant M. Geo. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur et 8 pour cent [illegible]
8juil—3oul0 JOHN L. LEWIS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 681.—Patrick Dowling vs. J. H. Hughes.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et je procéderai à la vente, le samedi 10 juillet 1847, à 5 heures P. M., sur les lieux, à l'adjudication [illegible]
D'un lot de meubles, appartenant au défendeur, dans la maison située à l'encoignure des rues Natchez et Levée.
Saisis dans la dite affaire
Conditions:—Comptant.
8 juillet JOHN L. LEWIS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

Vente de nègres de propriétés de valeur situées au Texas.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,386—James Dunbar vs. ses créanciers et les créanciers de Dunbar & Co.—En vertu d'un ordre de vente en date du 16 avril 1847, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'adjudication des propriétés de valeur situées au Texas, pour le compte [illegible]
[illegible]
Texas, [illegible] J. B. Hooks, le 16 mai 1827.
[illegible]
Conditions—Un quart comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets [illegible]
Les actes de vente seront passés pardevant G. R. Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
8 juillet—3ou10 Shérif de la paroisse d'Orléans

[illegible]

Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 677—Dennis [illegible] [illegible]
[illegible] JOHN L. LEWIS,
19 juin—3ou10 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu Richard Harrocks [illegible]

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 386—[illegible]
[illegible]
Conditions—Cette dette étant la seconde et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera définitivement adjugée [illegible]
6juil—3ou10 JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Dans la Troisième Cour de Justice de Paix, pour la Paroisse d'Orléans.—No. 1468.—James Kelly contre C. C. Whitley.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans cette affaire, j'exposerai en vente publique, au magasin du Constable, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Saint-Louis, le 9 juillet 1847, à midi,
Un lot de meubles et de livres, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions de la vente—Comptant.
[illegible] J. P. WALDEN, Constable.

C. Whitney vs. Mary E. McCullough.—No 1772.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable George Y. Bright, 2e juge de paix pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, samedi le 10 juillet 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, dans la rue Magazine, entre Natchez et Gravier, la propriété saisie [illegible] biens de la défenderesse, savoir: [illegible]
[illegible] conditions comptant.
10 juin E. BELLEAU,
Constable.

[redacted]

RUE BOURBON, No. 222.

Le Dr. L. Duperron a l'honneur de prévenir les habitants de la Nlle. Orléans, qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Commeny, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par son talent et ses capacités.

LE Dr. E. COMMENY,
SUCCESSEUR DE Mr. DUPERRON,

Prévient le public qu'il tient un cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 222, entre Dumaine et Saint-Philippe. 22 déc

Bureau et résidence, rue Baronne [illegible]

Le Dr. Pearson invite ses amis et toutes personnes de [illegible] [illegible]
[illegible]
3 dec—1an

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.
Nouvelle-Orléans, 2 novembre 1846.
[illegible]
L. MATTHEWS Agent.
[illegible]

Assurance contre les risques de mer, de rivière et de feu.

La [illegible] Compagnie du PELICAN MUTUAL INSURANCE COMPANY, de New York, et [illegible] d'Assurance Paris [illegible] [illegible]
[illegible]
Le bureau est au No. 17, rue du Camp.
W. S. FORBES,
G. C. LAWRASON,
14sept—1an Agents.

Le soussigné ayant vendu ce jour, le fonds de son magasin à MM. F. G. Barrière & Co, sollicite pour ses successeurs la patronage et la faveur.
Nouvelle Orléans, 1 juin 1847.
2 juin CHS. A. BARRIERE.

FORMATION DE SOCIETE.

Les soussignés ont ce jour formé une société sous la raison sociale de F. G. BARRIERE & Co, dans le but de vendre en gros et en détail des marchandises sèches, à l'ancien magasin de M. C. A. Barrière, No 20, rue de Chartres.
Nouvelle Orléans, 1er juin 1847.
F. G. BARRIERE,
THOMAS KELVAN,
HORTENSE KELLY,
Chs. A. BARRIERE, Commanditaire.

F. G. BARRIERE & CO.
Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,
No 20, rue de Chartres,
NOUVELLE-ORLEANS.
[illegible]

Genièvre marque de [illegible]
ARTICLE VERITABLE
6 pipes de Schiedam, [illegible] à vendre par
J. T. [illegible]

[illegible]

Chandelles [illegible]
[illegible]

A [illegible]

V[illegible]

Vinaigre [illegible]

V[illegible]

[illegible]

VENTES DE COMPTOIR.

PAR STEELE & HYDE.
A. Duvall, Encanteur.

Aujourd'hui jeudi 8 courant, à midi, il sera vendu à leur magasin d'encans, sans réserve et [illegible]
[illegible] de 6, 8 et 9.

Grande variété de [illegible] [illegible], [illegible] familles; Cotonnades, &c., &c.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

Jeudi prochain, 8 du courant à 10 heures du matin, rue Chartres, No 147, entre les rues Toulouse et St Louis, il sera positivement vendu pour clore différentes consignations.—Vins fins rouges en bouteilles, dito ordinaire, de [illegible], [illegible] verreries, [illegible] [illegible] de [illegible]
[illegible]
Conditions: comptant; de 300 à $500 60 jours, au dessus de $500 90 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'encanteur. 7juil

VENTES A L'ENCAN.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Ventes pour le compte des Etats-Unis.

Il sera vendu vendredi, 9 du courant, aux lieux et heures ci-dessous indiqués, et par ordre du lieutenant colonel Hunt, D. Q. M. G., les articles suivants, pour compte du gouvernement des Etats-Unis, savoir:

A dix heures A. M., aux Magasins Publics, rue de la Levée 2me Municipalité, entre la presse à coton d'en bas et les wharfs, une certaine quantité de viandes salées à cru.

A onze heures A. M., aux Magasins d'entrepôt de Williams, 2me Municipalité, au-dessous des wharfs, une grande quantité de tentes, cantines, havresacs, sacs à dos, etc. etc.

A une heure P. M., chez M. Baadister, encoignure Bienville et Vieille Levée, un certain nombre de fanaux à cuve.

A cinq heures P. M., au No. 149, rue de la Commune, un lot de provisions endommagées.

A cinq heures P. M., à l'écurie publique, rue Gravier, entre Baronne et Carondelet, un lot de vieux vaches, de seconde main.
Conditions: comptant. 8 juil—2

LOTS PROPRES A BATIR.
Dans la 1ère Municipalité,
PAR SPEAR & CARMAN,
Encanteurs.
Bureau No 60, rue Magasins et Arcade de Banks.

Samedi 10 juillet, à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis, sous la direction de A. Mazureau, les propriétés ci après situées dans la 1ère Municipalité, connues sous le nom de JARDIN DE TIVOLI, faisant face au Chemin du Bayou et s'étendant dans la profondeur jusqu'au canal Carondelet, comme suit:

1o Deux terrains Nos 8 et 9, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou et les rues Derbigny, Hôpital et Roman.

2o Huit terrains Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 12 dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Roman et Derbigny.

3o Trois terrains Nos 1, 2 et 3, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Roman et Derbigny.

4o Deux terrains No 7 et 8, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Ursulines, Roman et Prieur.

5o Six-huit terrains Nos 1 à 18, dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Dumaine et St-Philippe.

6o Neuf terrains, Nos 1, 2, 7, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, dans l'îlet borné par les rues Roman, Prieur, Ste-Anne et Dumaine.

7o Dix terrains Nos 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Prieur et Johnson.

8o Sept terrains Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Johnson et Prieur, faisant face aux deux rues St Pierre et Orléans.

9o Cinq terrains Nos 1, 2, 3, 4 et 5, faisant face au canal Carondelet, dans l'îlet borné par la Promenade Carondelet, et les rues St. Pierre, Johnson et Prieur.

10o Un lot angulaire, formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Johnson, dans l'îlet borné par les rues Galvez et Saint-Pierre, et faisant face au Canal Carondelet.

Toutes ces propriétés sont situées sur des terres hautes. Les améliorations qui se font avec tant de rapidité dans ce quartier, et la facilité qu'offrent les conditions de la vente doivent attirer l'attention des capitalistes qui verront là une belle occasion d'utiles placements.

Conditions—Un quart comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets sans endossement, portant hypothèque sur la propriété jusqu'à final paiement. Si les billets ne sont pas payés à échéance, ils porteront intérêt à raison de huit pour cent par an, jusqu'à parfait paiement. Cette condition ne pourra être interprétée de manière à ce que le paiement des billets soit retardé pour cela.

Les acquéreurs devront, dans leurs actes de vente, [illegible] la moindre délai; à défaut de quoi, ces terrains seront remis à l'enchère à leurs risques et dépens, après deux jours d'avis dans deux journaux de cette ville, et sans autre notification légale.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. de Lucien Hermann, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B. Un plan des propriétés sera exposé au bureau des encanteurs, jusqu'à mercredi 7 juillet, et après ce jour, à la Bourse St. Louis. 29juin—12

MARCHANDISES SECHES AU COMPTANT.

NORTH & BROTHERS.
Rue des Magasins, encoignure Commune, Nlle. Orléans.

Marchands de Lainages Américains, Couvertures, Flanelles, Cotons écrus et blancs, et Toiles américaines de toutes descriptions—Importeurs directs de Soieries françaises, de Bas allemands et anglais, de Toiles et généralement de toute espèce de marchandises importées et domestiques au comptant.

Coton Lowell pour nègres 6/4 et 7/8, do classe 4/4, 7/8 et 3/4, do, paupacs 3/4 et 7/8, idem des fabriques de Canal 3/4, idem Kentucky, linseys et de Kentucky, linseys à carreaux, Waterloo plaids, pour de l'Alabama pour nègres, jeans et linseys de Kentucky, linseys à carreaux, Waterloo plaids, jeans du Maryland, dito Pracedale, jeans de Géorgie, idem en couleur, et de la Floride, couvertures, Stark, Hope, cotons écrus d'Appleton 4/4 et 7/8, idem de Hope, Hadley, Granite, Massachusetts, Oneida, Pocahontas, Great Falls, tous de 4/4. Tremont 7/8, Spring Field 7/8, Dwight 7/8, et sans-marques, coton à [illegible] 7/8, bruns de Bay State 4/4, idem de Pittsfield, de Hamilton, coton à coudre Appleton, Hamilton 6/4 et 10/4, idem écrue de Waltham 4/4, idem Lawrence, Appleton, Hamilton, et sans marque. Blanchies coton, différentes couleurs de Salisbury, idem gaze, idem Welch, crapes sardées, idem de Fort William de pure laine, idem d'Irlande, idem [illegible] 6/4, 7/4, 8/4 et 10/4, toile coton, damassé, couvertures de coton, idem crass, platille, cravates et autres, idem jaconas, idem italienne, idem de pure laine, [illegible] idem de couleur, idem chaînes de coton à broder blanc, idem [illegible] Venise de coton à porter, idem Bleu et Rouen clairs, coton, foulards en soie, idem des couleurs et autres; châles coton Pracedale, Bon Boy, Washington, &c.; mouchoirs, mouchoirs à rayures, bas de coton, idem de bas, idem [illegible] de fil [illegible] en laine, idem de laine pour enfants, gants, cachemires et autres, chemises de pure et calicots, couvertures de toutes couleurs, gallons et tapis de coton de toutes couleurs et autres; [illegible] Tattersall, rouge, vert et bleu, laine de toutes couleurs, laine [illegible] de la Caroline, chambrey [illegible], calicot de nouveau style; idem d'York, Hamilton et de Chicago 5 jeans mélangés, grises pour [illegible], françaises; idem couleurs pour jeunes filles; laine cachemire; de toutes couleurs; épingles et aiguilles; boutons; [illegible] de soie; draps, [illegible] en grande élastique, idem en coton; laine [illegible] bleu, noir et blanc, gingham, carreaux, couvertures vertes, idem et rouges, idem de chenille. [illegible] en boîtes 10, 11, 12 et 13/4 idem [illegible]; idem pour les enfants, idem fins, dito; drap pour de Nos; [illegible] à gilets, piqué imprimé, fil à coudre de Marshall, noir et gris, idem différentes couleurs, idem de Taylor et Alexander, idem en [illegible], idem de batiste et jaconas, bandes et entre-deux, de batiste, [illegible] noires et blanche, valenciennes, tapis et fil, mousseline suisse à rideaux, jacquard, idem noir et noir; jeans du [illegible] drap bleu, noir et [illegible] et vert pour voitures, idem [illegible] damasy à meubles, idem brun à carreaux et blanc de 25 yardes, [illegible] 5/8 et 7/8 à tablettes, étoffes à carreaux [illegible], [illegible] satin, velours soie, et un grand assortiment de CALICOTS, comprenant une variété de plus 300 différentes sortes.

Aussi—En Débarquement:

Un grand assortiment de MARCHANDISES SECHES FRANCAISES, choisies expressément par l'un des associés à Paris, consistant principalement en:

Indiennes françaises d'un genre entièrement nouveau, Indiennes à meubles, blanches, fauves et rouges, idem damasquinées, mouchoirs madras nouveaux dessins, idem Paillacat, Napolitains, à petits dessins, parapluies pour dames, idem soie 26, 28, 30 et 32 pouces, mousseline de laine nouveau goût, cachemire d'Ecosse, article nouveau et riche, mitaines en soie et sans soie, mouchoirs de cou pour dames, [illegible] en laine [illegible], toiles de Hollande 7/8 et 3/4 pour hommes, écharpes en laine et à dessins, et idem nouveauté, pour hommes, châle cachemire imprimé 3/4, 4/4, 6/4 et 8/4 damasquinés, colorés de Paris noirs, satins, unie et rayée, [illegible] jaconas pour dames et hommes, idem en [illegible], dentelles de soie, foulards &c.—un grand [illegible] de laine, dentelles et [illegible] cachemires [illegible] pour rubans, bas de soie noirs et vert, [illegible] de laine [illegible] bleus en [illegible] pour dames et enfants, bas [illegible], cols [illegible], [illegible] de broderies &c. &c., [illegible] à poignet, bonnets [illegible] en mousseline brodée, dentelle [illegible], entredeux et bandes, le tout d'un [illegible] genre, [illegible] nouveau goût, à pantalons, [illegible], soie à coudre [illegible] gants, [illegible], divers genres, toile à [illegible], [illegible] couleurs assorties, [illegible] [illegible] à gants [illegible], couvertures en mérinos, [illegible] en coton, pour hommes, shalls [illegible] en laine 4/4 et 6/4, gants soie [illegible] et [illegible] un grand assortiment [illegible] Nos. 1 à 12, bordures [illegible] de [illegible] 4/4 et 5/4, [illegible] à 12, [illegible] à rideau, fil noir pour [illegible] et argenté, boutons soie pour [illegible] et os, boutons en os à [illegible] [illegible] galons, peignes à toilette [illegible] couleurs, frange soie noire [illegible], rubans cotonnade et 5/4: mousseline [illegible] 4/4 et 5/4. 1er oct

Importation directe

150 barriques vin rouge ordinaire, différentes marques,
[illegible] vin vieux, pour famille, 1844,
[illegible] vin Haut Brion, 1834,
[illegible] — Blanc Sauterne et [illegible] Barsac,
[illegible] — Haut Sauterne, 1839,
[illegible] St-Julien; 25 do Laffitte, 1834,
[illegible] do Haut Brion, 1834,
[illegible] do Latour, 1837,
[illegible] do cerises à l'eau-de-vie,
[illegible] do fruits assortis do
[illegible] do pruneaux en [illegible]
[illegible]
[illegible] do huile, Fagnol; 25 do Champagne.
[illegible] pipes cognac, de J. J. Dupuy;
[illegible] bouteilles liqueurs, [illegible] do superfines,
[illegible]
GARNIER, Frères,
Rue de Chartres, No 145.

10 CAISSES COTON [illegible] convenable pour le marché [illegible], à vendre par
[illegible] J. & J. TARDOS, Conti

L[illegible] [illegible] dans le bas [illegible] un assortiment [illegible]
[illegible] D. B. MACARTY, [illegible]

Chapeaux! Chapeaux!
[illegible]
[illegible]

[illegible] à vendre par LOBSON & SILVESTRE,
67 rue de Chartres.

C[illegible]

[illegible] Les navires ELMIRA, capt [illegible], [illegible], Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port-Hudson, Bayou Sara, Pointe-Coupée et [illegible], partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis, à 9 heures A. M. et de Bayou Sara tous les lundis et vendredis, à 10 heures A. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à BRAND & LARUE coin Gravier & Tchoupitoulas. 30 juin.

VAPEUR DE LA MALLE DES E. U. CORA.

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton-Rouge, Port-Hudson, Bayou Sara, [illegible], [illegible] le vapeur CORA, capt [illegible] partira de la Nlle-Orléans, tous les dimanches et mercredis, à 9 heures A. M., pour les points ci-dessus, et partira du Bayou Sarah pour la Nouvelle-Orléans, tous les lundis et jeudis après l'arrivée des chars à vapeur.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au débarcadère des paquebots du Bayou Sara, ou à
9juin—3m J. M. CREARY, 2 Tchoupitoulas.

POUR LA BALIZE, fort Jackson et tous les points intermédiaires.—Le vapeur MATCOURIER, cap. St. Martin, partira de la Nouvelle Orléans pour la Balize, tous les samedis matin, à 9 heures précises, et de la Balize pour la Nouvelle-Orléans, tous les lundis matin, à 9 heures, arrivant en ville le mardi soir suivant.
Le COURRIER a été bâti expressément pour ces voyages. MM. les habitants peuvent être assurés qu'il naviguera toute l'année.
Pour plus de renseignements, s'adresser à bord ou à A. LAROSE & Co,
12mai 70, Vieille Levée.

A AFFRETER—Le beau brick PEDEMONTE, cap. M. Putrand, du port de deux mille barils et ayant de beaux aménagements pour passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à
2 juillet A. LAROSE, 71 Vieille Levée

A AFFRETER.—La goëlette MARIA LOUISA, du port de 300 balles. S'adresser à A. LAROSE & Co,
3juil 71, Vieille Levée

ON demande d'un navire d'environ 400 tonneaux pour prendre un chargement complet pour [illegible] en boucauts de tabac, balles de coton, [illegible] merrains pour fardage seulement. S'adresser à
2 juillet L. DELAGRA, courtier de douane, encoig. Bienville et Chartres en haut.

POUR VERA CRUZ.—La goëlette [illegible] SOMERS, capitaine C. T. Rachard, partira incessamment pour le susdit port. Pour balance de fret de 150 barils ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
[illegible] BERTRAND & SIROS,
3juil coin Royale et Bienville.

POUR LA HAVANE.—(Partant mercredi 7 courant.)—Le brick paquebot fin voilier F. POULE, capt. Thompson, partira positivement le jour susdit. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements et des cabines fermant, s'adresser à W. H. SIMMONS, 44 Poydras, ou à TROISBORGOS & LAMPRE, 99 Vieille Levée
Les passagers sont priés de se trouver à bord avant 3 heures de l'après-midi. 6 juil

POUR LA HAVANE.—Le brick MILLAUDON, capitaine Delvaille, est maintenant prêt à recevoir son fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
25 juin W. H. SIMMONS, 44 Poydras

POUR NEW-YORK.—Le brick HARRIET, capt. Walsh, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis le Triangle, 2me Municipalité, ou à
J. W. STANTON & Co,
6juil coin Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK.—Le brick PE DEMONTE, capitaine Guiraud, ayant tout son chargement engagé partira incessamment. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
A. LAROSE & Co,
7 juillet 71 Vieille Levée

POUR NEW YORK.—Le navire paquebot CLIFTON, capitaine Ingersoll, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la Halle aux légumes, ou à
JOHN O. WOODRUFF & Co,
7 juil 93 Magasins

POUR NEW-YORK.—Passage seulement—Le paquebot UNION, capitaine Wilbray, ayant tout son chargement, prendra quelques passagers, dans ses belles cabines. S'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co,
6 juil coin Magasins et Lafayette

POUR NEW YORK—Ligne d'Union.—Le paquebot CHARLEMAGNE, capt. Packard, ayant presque tout son chargement, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de belles cabines, s'adresser à bord vis-à-vis la halle aux légumes ou à
J. W. STANTON & CO,
6 juil coin Magasins et Lafayette

POUR NEW YORK.—Le navire OSWEGO, capitaine Thomas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
JOHN O. WOODRUFF & Co,
25juin 93 Magasins

POUR NEW-YORK.—Le brick GEORGIANA, capitaine Mortimer, ayant la plus forte partie de sa cargaison allant à bord partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le Triangle [illegible]
14juin [illegible] Lafayette

POUR BREST.—La barque MARTHA, capitaine [illegible] de 100 balles coton ou leur encombrement. Pour fret des quelques, s'adresser à L. H. GALE,
18juin 93, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire HOWARD, capitaine Hill, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,
26 juin 95, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier ESPERANZA, capitaine Benson, ayant la principale partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à JENKINS & TIGLER,
9 juin 95, rue Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire français FERRIERE, capitaine A. Gueguen, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au cap. à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
18juin 95, Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin voilier et de première classe NEW-JERSEY, capitaine Harlow, partira incessamment. Pour fret lourd ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
7 juil 93, rue Commune

POUR LIVERPOOL.—La barque KILBY, capt. Carter, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,
30 juin 95 rue Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire LEONIDAS, cap. [illegible], partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
3 juillet LEVI H. GALE.

POUR LIVERPOOL.—Le navire DAMASCUS, capitaine Hale, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
9 juin 93, Commune

Pour Liverpool.—Le beau navire fin voilier et de première classe COLUMBIA, capitaine Rollins, ayant la principale partie de son chargement arrêtée, partira promptement. Pour fret lourd ou passage, s'adresser à
1er juillet L. H. GALE,
93, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire PHARSALIA, capitaine Allen, partira incessamment. Pour fret de 500 balles coton ou passage, s'adresser à
23 juin L. H. GALE,
93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire CONSTANTINE, cap. Pearson, partira incessamment. Pour fret de 800 balles de coton ou passage, s'adresser à
17 juin LEVI H. GALE,
93 Commune

POUR LIVERPOOL.—Le navire fin marcheur MANCHESTER, capt. Taylor, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
16 juin 93 Commune

POUR TRIESTE.—La barque fine voilière et de 1ère classe CHESTER, capitaine Landes, partira incessamment.
Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE,
7 juil 93, rue de la Commune.

POUR TRIESTE.—Le navire AUSTERLITZ, capitaine Ulrick, ayant la plus forte partie de son chargement, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER,
17juin 95, Commune.

POUR TRIESTE.—La barque SHANNON, cap. Howell, partira incessamment. Pour fret de 150 balles de coton, ou passage, s'adresser à L. H. GALE,
17 juin 93, Commune

POUR GENES.—Passage seulement.—Le navire EDWARD EVERETT, capitaine Knowles, partira sous très peu de jours. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
18 juin 95 Commune

Foin—300 balles, foin supérieur, de Jersey, en débarquement du navire [illegible], à vendre par
J W STANTON & Co,
16 juin Encoignure Magasins et Lafayette

Eau de vie de la Rochelle;
5 demi-pipes Cognac, de preuve, John Durand & Co.
10 quarts pipes do do do
à vendre au débarquement du [illegible], par
8 mai J. & J. TARDOS, 15, Conti.

Dame-Jeannes—1,000 dame-jeannes français, de 5 gallons, en débarquement du navire Talma, du Havre, à vendre par L. CANTIN,
[illegible] 42, rue Gravier

Vin, eau de vie, etc.—81 demi barriques Haut Sauterne; 25 barriques vin rouge pour familles; 85 do Bergerac; 25 do St Julien; 150 quartauts Cognac Ph. Godard; 2 do de Castillon 1825; 7 demi pipes do J. J. Dupuy; 3 do do Castillon 1825; 2 barils whiskey Monongahela; 300 demi boîtes sardines, Chaume; 3,000 do Pomme & Canelle; 25 boîtes champignons; 100 demi do do, 48 boîtes truffes; 40 do cèpes; 100 demi do do; 6 caisses chapeaux de soie fins; 110 paniers huile de Flagnol, bouteilles de 24 onces, 50 do champagne, 10 caisses vin blanc de Graves, 20 do Médoc rouge, 50 do St Emilion, 20 do Chateau Lafitte; 50 do eau de fleurs d'oranger; 25,000 bouchons, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
24 juin 17 et 19 St-Louis

Conserves alimentaires.

Reçu par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
[illegible] boîtes saucissons à l'huile,
[illegible] quarts de boîtes sardines à l'huile,
175 boîtes truffes du Périgord au naturel,
50 do do do au [illegible],
100 demi boîtes do do au naturel,
100 do do do au [illegible],
100 boîtes bouillons gras; 100 do bœuf bouilli,
100 boîtes, demi et quarts de boîtes pâtés truffés assortis.
Toutes ces conserves sont de la marque de Deflac et Co. CHARLES DUFOUR,
17juin 11, Conti.

[illegible] LEGOR,
[illegible] de Chartres.

Offre à vendre, en débarquement des navires [illegible], [illegible] et [illegible], du Havre, un [illegible] consistant en:
Chapeaux [illegible] [illegible]
[illegible]
Chapeaux [illegible]
[illegible]
Chapeaux [illegible] et enfants.
Chapeaux [illegible] et enfants.
[illegible]
Casquettes [illegible]
[illegible]

C[illegible]
[illegible]